

## Coupure de la RD 520 au niveau des gorges de Crossey – été 2017

Suite à l'augmentation de la fréquence d'évènement de type chute de pierre sur l'itinéraire de la Route départementale 520 « Gorges de Crossey », le Département de l'Isère a procédé à la réalisation d'un diagnostic d'itinéraire au cours du second semestre 2016 pour disposer d'un état des lieux des aléas engageant la sécurité des usagers.

La conclusion du diagnostic confirme la présence de 14 secteurs distincts nécessitant une sécurisation à court terme sur l'ensemble de la section comprise entre le site d'escalade à Saint Joseph de Rivière et la sortie du défilé au droit de l'ancienne carrière Budillon Rabatel à Saint Etienne de Crossey (cf. vue ci-dessous).



La nature des aléas, intégralement situés en amont ou en surplomb immédiat de la chaussée, nécessite le recours à des traitements actifs par purges et/ou minage, associés à la réalisation d'ancrages de confortement ou de pose de grillages plaqués.

Afin d'assurer le traitement de l'ensemble de la section en une seule saison de travaux et sur le délai le plus réduit possible, le choix de réaliser la sécurisation **sous route coupée 24h sur 24 et 7 jours sur 7** permet d'optimiser les moyens humains et matériels déployés sur le site en assurant une réalisation simultanée de plusieurs secteurs.

Le maintien d'un alternat de circulation lors la réalisation de la sécurisation aurait présenté trop de risques pour les usagers compte-tenu de la nature des travaux en cours sur les falaises surplombant la route.

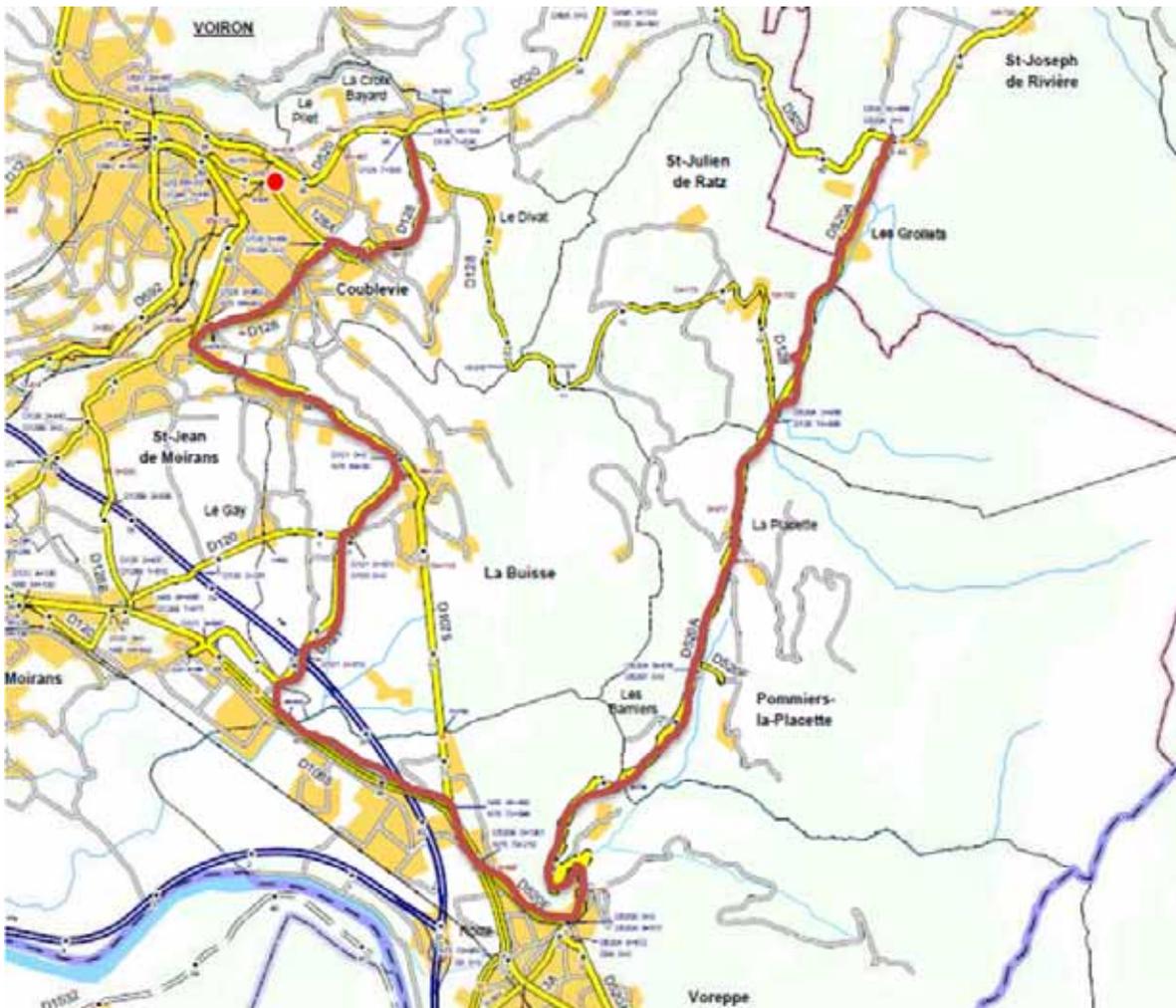
Le choix de la période estivale, du 10 juillet au 25 août 2017 a été fait pour plusieurs raisons :

- Eviter les impacts sur les transports scolaires ;
- Limitation des impacts sur l'activité économique ;
- Réduction des risques d'interruption du chantier du fait de mauvaises conditions climatiques.

Lors de cette intervention majeure, un **itinéraire de déviation unique** sera mis en place pour garantir le maintien du trafic de transit PL et VL.

Il reliera Saint Laurent du Pont à Voiron en passant par le col de la Placette (RD 520 A), l'agglomération de Voreppe (RD 520<sup>E</sup> puis RD 1075 et 1085), Moirans (RD 1085), La Buisse (RD 121 et 1075), Coublevie (RD 1075 et 128), selon le détail ci-après.

### Détail de l'itinéraire de déviation



Une **seconde période de travaux** de priorité inférieure (pose de grillages plaqués) réalisable sous alternat de circulation se **déroulera durant 3 semaines en octobre et novembre 2017**.